

Objectif

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Décliner la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- Décrire le déroulement d'un chantier et les règles d'intervention à proximité des réseaux.
- Mettre en œuvre les connaissances acquises lors du passage de l'examen AIPR.

Public visé :

- 👉 Toute personne impliquée dans la conception de projet de travaux, l'encadrement ou l'exécution de travaux.

Programme

- 👉 **Les principes fondamentaux** (cadre juridique, termes utilisés, intervenants),
- 👉 **Le projet de chantiers** (déclaration de projet de travaux DT, clauses dans les marchés et DCE, clauses techniques et financières),
- 👉 **Avant l'exécution des chantiers** (déclaration d'intention de commencement de travaux DICT),
- 👉 **Au cours de l'exécution des chantiers** (déroulement, arrêt du chantier, endommagement des réseaux, comportement en cas d'urgence, travaux sans tranchées),
- 👉 **L'examen AIPR - QCM**

Dates: 18 février - 15 avril — 10 juin—22 juillet — 16 septembre — 18 novembre

Cout: 192 euros ht - 230,40 euros ttc

construire sans détruire
www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr



AIPR

INERIS
maîtriser le risque |
pour un développement durable |



A votre écoute:

Audrey Signorelli - **Conseillère Formation**

Contact : formation@capeb10.fr - 03 25 76 27 80



Entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de Siret : NAFA :

Port : Email:

Dates: 18 février 15 avril 10 juin

PARTICIPANTS

*Bulletin à retourner à CAPEB AUBE, accompagné
d'un chèque à l'ordre de CDEFI
du montant TTC.*

Nom	Prénom	Statut : Chef d'Entreprise, Gérant-salarié, Salarié, Conjoint	Dépend de : FAFCEA, CONSTRUCTYS-11 / +11, Autre

NON SALARIÉ(es) : Nouvelles règles de prise en charge pour la formation des GERANTS et CONJOINT(es)
Collaborateurs(trices) NON salarié(es): Limitation à 2 formations par an.(50h maxi de formation pour l'année 2020 à 25€/heure) . Fournir une attestation URSSAF lors de l'inscription d'un CHEF d'ENTREPRISE.

Je certifie ne pas avoir suivi d'heures de formation depuis le début de l'année (50 heures max).

Je joins une attestation URSSAF justifiant du paiement de la contribution formation.

SALARIÉ(es): Prise en charge des formations à hauteur de 30€/ heure pour toutes les formations éligibles dans la limite du budget annuel de l'entreprise (consultez Constructys). + indemnisation des salaires.

J'ai déjà créé mon Compte E-GESTION Constructys:

mes codes d'accès sont

.....
Je n'ai pas encore créé mon Compte E-GESTION Constructys

Cachet de l'entreprise et signature
Date : ____/____/____